M. de Barbantane est définitivement rétabli. Je puis presque vous garantir qu'il aura le commandement de Toulon.

M. Coiney sera rappelé, mais comme la loi ne permet pas de lui donner sa retraite, il sera cantonné à Tours, où il n'y a pas de troupes à commander. C'est un arrangement par lequel on espère le forcer à demander lui-même sa retraite, présumant avec raison que ce militaire de quatre-vingts ans aimera mieux se retirer du service que de se transporter à Tours ; au reste, ceci est sans préjudice de notre procès contre lui et des dénonciations ultérieures que les circonstances pourront exiger.

M. Montesquiou de l'Assemblée constituante, qui n'est pas le sieur Montesquiou Fezensac, est nommé commandant de la huitième division ; ce qui doit vous rassurer sur son compte, c'est sa brouillerie très-connue avec Monsieur, frère du Roi, dans la maison duquel il était ci-devant employé.

Les lieutenants généraux seront MM. du Chatelet, Barbantane, Charton et d'Albignac, mais ce dernier restera à Nîmes, et l'on placera auprès de lui un militaire qui a toute sa confiance, et le dirigera dans la bonne route.

Tout ce qui est relatif à votre artillerie est suspendu jusqu'à des explications ultérieures. M. Saint-Rémi, confident de M. Grave, m'en a donné l'assurance. Je présume aussi que le commandant militaire *pour Marseille*, qui vous avait justement donné des alarmes, ne signifiera rien. — Voilà, Messieurs, ce qui concerne le ministre de la guerre. Je vous donne ces détails sans commentaires, parce que le temps me manque. Je ne dois pas vous dissimuler pourtant ce que M. Moyse Bayle a déjà exprimé au département, c'est que toute démarche illégale de la part de la garde nationale envoyée à Arles exposerait M. de Grave à un décret d'accusation, et compromettrait le succès de toutes nos opérations.

Les membres de la municipalité et du directoire du district d'Arles, qui sont du bon parti et qui ont éprouvé tant de vexations de la part des *Chiffonistes,* sont arrivés et sont venus dîner avec moi. Avec quel plaisir j'ai embrassé ces braves citoyens, et avec quel plaisir encore je travaillerai à leur faire à chacun un petit discours simple, mais franc, mais énergique, et qui dévoile surtout la scélératesse des autres administrateurs.

M. Bonnemant, ex-député de l'Assemblée constituante et président du district d'Arles, est encore arrivé muni des plus excellentes pièces ; il est resté chez moi jusqu'à une heure après minuit ; sa dénonciation creusera le tombeau des chefs de la rébellion d'Arles.

Je disposerai toutes choses de manière que nous nous présentions (officiers municipaux d'Arles, j'entends les bons députés de

l'administration de département, commissaires des Monediers et moi) à la barre de l'Assemblée nationale, et que le résultat de nos discours et de nos démarches soit enfin les décrets d'autorisation que vous attendez.

Villardy s'est présenté ce soir avec le sieur Estringin à la barre ; il leur a été répondu comme aux autres de se retirer. Nous les ferons surveiller ici par la police, afin qu'ils n'échappent pas dans le cas d'un décret d'accusation.

Je vous réitère, Messieurs, l'assurance de ne partir de Paris que sur un ordre du conseil général de la commune. Je termine rapidement ma lettre pour m'occuper, dans la tranquillité de la nuit, d'un projet de décret sur l'affaire de Gênes. Ce travail, qui n'est pas brillant, est peut-être le plus difficile ; mais aussi avec un bon projet on peut emporter un bon décret. *Signé :* B.

Paris, le 16 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Les discours prononcés par M. Lagrange, membre du directoire du district d'Arles, et MM. Pascal, Dame et Bourjeaud, officiers municipaux, ont très-bien réussi ; non-seulement de nombreux applaudissements les ont interrompus, ce qui n'arrive jamais à l'égard des administrateurs mandés à la barre, mais un grand nombre des députés versaient des larmes d'attendrissement, et les tribunes témoignaient vivement les sensations dont elles étaient affectées. Lorsque M. Pascal, officier municipal, âgé de soixante-six ans, a dit : A l'âge de soixante-six ans, la seule jouissance qui me reste, c'est l'amour de la liberté, c'est aussi le seul patrimoine que je veux laisser à mes enfants, les applaudissements ont encore redoublé. Le nom des Marseillais, que j'avais répété plusieurs fois dans les discours, excitait l'enthousiasme. Ah ! Messieurs, qu'il est doux de remplir une mission comme celle dont vous m'avez honoré !

Les discours de ces braves Arlésiens ont été envoyés tout de suite à l'impression, avec cette épigraphe qui est la réponse même de M. Gensonné, président en absence : « L'Assemblée nationale a entendu avec le plus vif intérêt le récit que vous lui avez fait des vexations que vous avez éprouvées ; elle s'en fera rendre compte, et croyez, Messieurs, qu'elle distinguera les bons et les mauvais administrateurs. »

On ne pouvait pas accorder les honneurs de la séance à ces administrateurs ; mais si vous aviez vu avec quel intérêt M. le président leur dit qu'ils pouvaient se retirer, il y avait bien loin de

Tous les membres de ce directoire, à l'exception de M. Bayle, sont mes ennemis jurés. MM. Archier, Payan, de la Coste, Gonsard, que j'ai ménagés autant qu'il dépendait de moi, sont peut-être les plus acharnés. Les Arlésiens chiffonistes ont amené leurs femmes pour les faire intriguer. Le rapporteur, M. Delpierre, est lui-même un chiffoniste; malgré tout cela, Messieurs, soyez bien tranquilles; la vérité triomphera du mensonge, et je mourrai plutôt à mon poste que de faire un pas en arrière. *Signé :* B.

Paris, le 20 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Il ne m'a pas été possible de pénétrer dans les tribunes de l'Assemblée nationale où le Roi va se rendre, ainsi que je vous l'ai marqué dans ma lettre de ce matin. Je suis revenu chez moi pour travailler, ce qui vaut encore mieux que d'entendre de la bouche d'un roi d'insignifiantes protestations, d'inutiles serments (rétractés?) par sa propre conscience.

J'aurai soin de vous marquer demain quelle aura été la proposition du Roi et la délibération de l'Assemblée nationale.

On m'apporte en ce moment le premier exemplaire des discours des administrateurs patriotes de la ville d'Arles; je ne résiste pas au désir de vous le transmettre. Le discours de M. Pascal, qui est le second, vous intéressera. *Signé :* B.

Marseille, le 21 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Nous avons adressé hier à MM. les députés du département des Bouches-du-Rhône, avec prière de vous en faire part, la copie en forme du verbal de la municipalité relatif à l'incendie du navire *la Marie-Sophie,* arrivé dans la nuit du 16. Nous avons joint à cette dépêche quelques exemplaires d'une délibération imprimée que les circonstances nous déterminèrent à prendre le 17, à 8 heures du matin.

Il nous importe que vous ayez plus particulièrement connaissance de la conduite qu'a tenue le brave Gassin, capitaine marin de Marseille, que vous connaissez déjà par les preuves réitérées qu'il a données de son civisme. En conséquence, vous recevrez pour vous particulièrement le verbal exactement rédigé par lui, lequel lui avait été demandé par la municipalité. Cette pièce est accompagnée d'une

lettre de M. Milot à vous écrite, et le tout servira à vous faire connaître l'importance du service que ce digne citoyen a rendu à sa patrie dans la nuit du 16. Vous sentirez comme nous combien il est juste qu'une telle action trouve sa récompense. Abstraction faite de la justice qui l'exige, il est aussi d'une saine politique que l'exemple en soit donné pour exciter les bons citoyens à imiter M. Gassin dans des événements aussi fâcheux que celui dont les suites ont été arrêtées sur le coup par l'activité, le courage et l'intelligence de ce marin.

Nous vous proposons donc de vous occuper des moyens propres à le faire récompenser par l'Assemblée nationale ou par le ministre de la marine, attendu que le service dont s'agit est réellement un service national, puisque toute la nation est intéressée à la conservation du port de Marseille. Peut-être pourrez-vous parvenir à lui faire accorder une place honorable dans la marine nationale, ce qui conviendrait entièrement aux connaissances et au mérite de M. Gassin, qui ne pourrait être qu'un serviteur utile à la patrie dans les circonstances, par la rareté surtout de sujets de son espèce.

Votre dernière lettre n'a rien ajouté, monsieur et très-cher ami, à notre estime et à notre amitié pour vous, parce que vous possédez en entier ces deux sentiments de la part de la municipalité. Vous savez que nous ne prodiguons pas les éloges, et celui que nous croyons le mieux vous convenir, c'est de vous croire digne de la confiance que la commune de Marseille vous a témoignée, et d'avoir l'opinion de vous que vos efforts seront constants pour la mériter sans cesse.

Votre mission aura été parfaitement remplie lorsque vous aurez obtenu l'objet de l'entrepôt du commerce, la démolition des forts et les autres objets dont vous êtes chargé.

On s'occupe dans nos archives du travail promis dans notre dernière adresse à l'égard des batteries et canons qui les concernent. Vous voudrez bien, lorsque vous le recevrez, en faire l'usage qui conviendra pour l'accomplissement de nos vœux.

Nous vous saluons, monsieur et très-cher ami, en hommes libres et en frères.

Paris, le 21 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

La guerre est déclarée; ce fut hier matin à midi que le Roi vint en faire la proposition, elle a été délibérée le soir à l'unanimité des voix par le Corps législatif. Jusqu'à présent il ne s'agit que du roi

de Bohême et de Hongrie, mais il est très-certain que nous aurons à combattre le roi de Prusse et quelques autres puissances également en délire. Je ne doute pas que l'ardeur des Français, l'honneur, le patriotisme, les séductions très-légitimes qui seront employées pour ouvrir les yeux aux soldats étrangers, l'inquiétude générale des peuples, le soulèvement inévitable des Brabançons et des Liégeois, ne soient pour nous tout autant de moyens de victoire sur la frontière ; mais nos ennemis de l'intérieur peuvent fomenter, se coaliser, saisir un moment avantageux pour se montrer en force. Il faut donc essentiellement les surveiller et les mettre sous les yeux de la police, pour que leurs moindres actions soient connues, ou qu'ils ne puissent rien entreprendre contre la chose publique.

J'aurai soin, Messieurs, de vous faire part de toutes les mesures qui seront prises à cet égard, à Paris, par M. Pétion et le corps municipal, pour que, suivant les circonstances, vous puissiez en faire usage.

C'est M. Pétion de qui j'attends les plus grands secours relativement à l'affaire des forts, parce que, ami intime des ministres, qui dînent très-souvent chez lui tous ensemble, il m'abouchera avec eux tous, et sera autant que moi l'avocat de Marseille. Je vous engage, je vous prie, de lui écrire une lettre particulière pour lui recommander cette affaire.

Celle de Gênes sera définitivement portée à l'Assemblée nationale lundi ou mardi. N'avez-vous aucune inquiétude sur le commandant du château d'If? Quel est l'état de cette place? Marquez-moi votre opinion à cet égard, et ce que vous désirez, le ministre vous l'accordera. Je crois, Messieurs, que vos canonniers ne savent servir que des pièces de campagne ou des pièces moins fortes que celles de nos batteries. J'ai entendu dire que le service des unes et des autres était différent. Et comme vous aurez certainement une escadre russe et espagnole dans la Méditerranée, il faut avoir des hommes qui sachent servir vos gros canons. Permettez-moi de vous faire observer qu'il convient de donner toute votre attention au corps des canonniers nationaux, et de les mettre sur le meilleur pied, comme les canonniers de Paris et de Strasbourg.

Pardonnez ces observations, vous savez quel motif me les dicte.

Signé : B.

Marseille, le 26 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Nous venons d'écrire à MM. les députés du département des Bouches-du-Rhône pour solliciter leurs bons offices en faveur de

M. Jean-Baptiste Croze-Magnan, négociant de Marseille, député auprès de l'Assemblée nationale par MM. les majeurs des établissements de Seyde et d'Acre, en Syrie, et chargé d'une mission importante.

La cause que ce député doit défendre intéresse essentiellement le commerce et plus particulièrement encore tous les amis de la liberté. Il s'agit d'obtenir justice et satisfaction contre des actes de despotisme exercés par un pacha, gouverneur de la Syrie, envers des négociants français gérant les établissements de Seyde et d'Acre. Il s'agit de tirer une vindicte légale contre le sieur Choiseuil-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople, et contre le sieur Renaudot, consul à Acre, lesquels chargés de l'honorable mission de veiller aux intérêts d'une nation libre, dans les contrées ottomanes, n'ont fait que servir le despotisme et ont trahi leurs compatriotes.

Vous êtes, Monsieur, l'ami du commerce, et vous l'êtes encore plus de la liberté; la défense de cette cause est donc bien digne de vos soins; aussi nous ne doutons nullement de ceux que vous accorderez au député de MM. les majeurs des établissements de la Syrie pour le mettre à même de remplir sa mission auprès des législateurs.

Nous vous saluons, Monsieur et très-cher ami, en hommes libres et en frères.

Marseille, le 27 avril 1782, l'an IVe de la liberté.

Monsieur et très-cher ami,

Nous étions intimement persuadés que l'administration du département des Bouches-du-Rhône instruirait de la manière la plus précise les législateurs et les ministres de toutes les opérations de l'armée marseillaise pendant sa mission vers Arles. Cette assurance a contribué en quelque sorte à ce que nous ne l'ayons pas fait entièrement nous-mêmes, et que nous nous soyons bornés à vous transmettre seulement ce qui avait concerné nos opérations particulières à ce sujet.

Par une fatalité qui nous afflige singulièrement, il s'est fait encore que dans la multitude des affaires qui occupent sans relâche nos bureaux, l'envoi ne vous a pas été fait d'un extrait en forme d'un rapport détaillé qui depuis longtemps aurait calmé vos inquiétudes et aurait pu servir à confondre les calomniateurs de Marseille. Mais dans tous les cas, Messieurs, les administrateurs du département ne sont pas pardonnables de n'avoir pas eux-mêmes transmis

cette phrase au ton avec lequel furent dits ces mots : l'Assemblée nationale vous permet de vous retirer.

Tandis que M. Bayle va se rendre à la barre pour dénoncer les commandants militaires, je me rends chez le ministre de la guerre pour savoir définitivement à quoi m'en tenir sur les commandants nouveaux. Il y a un projet du parti royaliste de l'Assemblée de faire mettre M. de Grave en état d'accusation, parce qu'il se déclare l'ami de Marseille.

Je vous annonce, Messieurs, que je vais traduire par-devant la police correctionnelle l'auteur du journal intitulé *l'Ami du Roi*, à raison de ses calomnies contre les Marseillais ; si cela réussit, j'attaquerai successivement Mallet du Pan, la *Gazette universelle*, le *Journal de Paris*. Il est temps de mettre un terme à l'insolence de ces journalistes. *Signé* : B.

Paris, le 20 avril 1792, l'an IVe de la liberté.

Messieurs,

Nous avons enfin obtenu dans la séance de mercredi au soir qu'il n'y aurait aucun rassemblement de troupes dans notre département. Les ordres, comme vous l'aviez bien prévu, avaient été donnés par M. Narbonne pour faire avancer vingt-huit bataillons, et le nouveau ministre pouvait d'autant moins contremander cette marche, que le premier décret du 13 mars sur la ville d'Arles ordonnait en effet un rassemblement de troupes pour réduire cette ville. Il fallait donc un nouveau décret avec un mauvais ministre ; nous ne l'aurions pas obtenu avec M. de Grave, nous l'avons enlevé malgré les cris du côté ci-devant ministériel et les clameurs du sieur Esparriat, ci-devant maire d'Aix, qui voulait que tout fût à feu et à sang dans le département des Bouches-du-Rhône, et qui ne s'est fait orateur que pour parler contre Marseille.

Le même soir parut le sieur Lescène-des-Maisons, l'un des commissaires civils d'Avignon.

En homme politique, il avait, dans une précédente séance, beaucoup parlé de la rébellion de la ville d'Arles et des projets contre-révolutionnaires de celles d'Avignon et de Carpentras, et il s'était concilié quelque faveur.

Dans celle-ci, il présenta les Marseillais comme des hommes dangereux et capables des plus grands excès ; il ne fut pas à beaucoup près aussi favorablement accueilli, mais il ne fut pas réfuté, et malgré la bonne volonté de MM. Bayle et la mienne, il ne le

sera pas, parce que nous ne recevons, ni des commissaires d'Arles, ni de l'administration du département, aucun procès-verbal, aucune pièce authentique, et pas même des lettres officielles pour détruire le système des calomnies des ci-devant ministériels et du sieur Esparriat.

Des lettres particulières ont bien appris au brave M. Rovère que des approvisionnements de blés avaient été trouvés à Arles dans des magasins murés, ou plutôt entre deux murailles, qu'une très-grande quantité de gibernes et charpie y était dûment arrivée, que le décret sur Avignon, envoyé depuis le 30 mars, n'était pas encore exécuté le 13 avril ; mais, encore une fois, ce ne sont que des lettres particulières, encore ne sont-elles pas signées.

Si nous avions eu quelques renseignements officiels, j'aurais exécuté contre le sieur Lescène-des-Maisons un plan qui ne pouvait être plus adroit. Je paraissais à la barre de l'Assemblée nationale, et je disais qu'il ne m'appartenait pas de me plaindre des opinions des membres de l'Assemblée, que je devais respecter leur inviolabilité, mais que très-certainement le pétitionnaire qui se présentait à la barre ou les agents du pouvoir exécutif n'étaient pas inviolables, et que je venais tout uniment demander à l'Assemblée la permission de poursuivre comme calomniateur M. Lescène-des-Maisons par-devant le juge de paix de la section des Tuileries. Mais tout cela n'a pu avoir lieu ; nous n'avons même pu rien entreprendre contre les journalistes, parce que nous ignorons s'ils disent vrai ou faux. Messieurs, je vous en conjure, que vos lettres ne soient pas aussi rares. Croyez-moi, surtout des détails ; le moment de vous servir est arrivé et ne saurait être plus favorable. Ne le laissons pas échapper.

Je vous écris bien rapidement, parce que je vais me rendre à l'Assemblée nationale, où le Roi doit venir proposer la guerre. Je n'ajouterai qu'un mot.

Engagez l'administration du département des Bouches-du-Rhône à prendre une attitude patriotique, ou le ministre de l'intérieur la dénonce. Toutes ses lettres sont dilatoires ; elle semble ignorer que les Marseillais sont à Arles, elle ne parle jamais de leurs opérations, elle contrecarre ses propres commissaires. M. Roland nous a dit hier que si elle ne se rangeait pas à son devoir, si elle ne sacrifiait pas à l'intérêt public ces petites et ridicules contestations qui se sont élevées entre elles et les commissaires, si elle ne faisait pas exécuter la loi sur Avignon, elle serait dénoncée et poursuivie. Nous n'avons suspendu le coup que parce que nous avons craint que le directoire ne tirât avantage de cette dénonciation de l'administration entière.